



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2015

Présents : MM. BLANC Laurent, BEN ALI Zaïna, BORDES Catherine, BUISSON Frédéric, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, ESTIENNE Bernard, GEORGES Marie-Ange, MARIIGNANE Gérard, MATHIEU Jean-Marc, MELLANO Yolène, PAOLETTI Cécile, ROGIER Gilles, SANNA Magali, SANDJIVY Sylvie, RIVAL Jean-Christophe.

Absents : DUVAL Denis, ZICKGRAF Didier.

Procuration : DUVAL Denis à M. DE BORDEAUX et ZICKGRAF Didier à H. CHATARD

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Approbation du compte rendu de la séance du 4 février 2015

Le compte rendu de la séance du 4 février 2015 est approuvé

VOTE : 15 voix POUR - 1 voix CONTRE et 3ABSTENTIONS

I- RETROCESSION DE CONCESSION AU CIMETIERE

Monsieur le Maire présente la demande de M. ROSSI Albert, titulaire d'une concession perpétuelle au cimetière communal (NC n° 2) acquise le 27 octobre 1973, qui souhaite la rétrocéder à la commune afin qu'elle en dispose comme bon lui semblera. Il précise que cette concession est demeurée inutilisée.

Il demande au conseil municipal son accord pour effectuer la rétrocession et précise que s'agissant d'une concession perpétuelle, il est nécessaire de définir la valeur de la concession à racheter.

Le conseil municipal donne son accord pour la rétrocession et fixe à 259,16 € le montant représentant la totalité de la valeur de la concession.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

II- REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée communale de la nécessité de réaliser un schéma directeur d'assainissement.

Il rappelle la décision prise lors du conseil municipal du 17 décembre 2014 d'adhérer à la Société Publique Locale dénommée « Ingénierie départementale 83 » en acquérant une action d'une valeur de 200 €. Cela permet d'obtenir une assistance dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'assainissement.

La SPL a missionné Monsieur BERROU, chargé de mission, afin d'aider la Commune à l'élaboration du cahier des charges qui permettra de lancer la consultation d'un bureau d'étude.

Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil l'autorisation d'engager l'étude du schéma directeur d'assainissement.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

III- DEMANDE DE LA SUBVENTION FSL AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée communale qu'il est possible d'obtenir le soutien financier du Conseil régional par le Fonds de Solidarité Local : FSL. On ne peut présenter qu'un seul dossier par an.

- pour l'acquisition d'un minibus de 8 places + chauffeur (Renault 24000 € et Peugeot 23 000 €)
- pour l'aménagement de la cuisine du restaurant scolaire (acquisition lave-vaisselle, congélateur...)

Le Conseil municipal se prononce pour le réaménagement global du restaurant scolaire. Les demandes de subvention seront déposées auprès du Conseil régional et auprès du Conseil général pour ces deux projets.

IV – LOCATION DE LA SALLE FONTVIEILLE

Monsieur le Maire précise que, par délibération n°06/2011 du 4 avril 2011, la location de la Salle des associations *Fontvieille* a été réservée uniquement aux personnes en résidence principale sur la commune et le prix de la location a été fixé à 200 € par jour.

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'actualiser le tarif de location et de revoir les modalités de location et il propose le barème ci-dessous :

	Durée	Tarif	Cautions
Habitants de La Verdière	1 jour	200 €	Dommages matériels: 300 € Ménage : 75 €
	Week-end	300 €	
	Grand week-end (VSD)	400 €	
Habitants des communes de la CCPV	1 jour	300 €	Dommages matériels: 500 € Ménage : 75 €
	Week-end	400 €	
	Grand week-end (VSD)	600 €	

VOTE : 18 voix POUR et 1 ABSTENTION

V – QUESTIONS DIVERSES

- **Intervention de M. Jean-Marc MATHIEU** présent à la réunion du comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte – Séance du 24 février 2015
Ordre du jour
 - 1- Approbation du CA 2014 et du compte de gestion.
 - 2- Affectation du résultat 2014
 - 3- Débat d'orientation budgétaire 2015
 - 4- Convention de mise à disposition du personnel (Raphaël MICHEL) salarié de droit public titulaire chargé du développement économique au sein du SMPPV, à l'association (MDEF) Maison de l'emploi et de la Formation de la Provence Verte et du Haut Var.
 - 5- Convention de partenariat avec le conseil de développement, structure de concertation dont le but est de développer les pratiques d'échanges entre les collectivités et la Société Civile. Cette convention précisera les activités du Conseil de Développement de la Provence Verte ainsi que les liens avec le Syndicat Mixte.
 - 6- Le Syndicat Mixte participera à hauteur de 10 000 euros pour financer en partie les frais de personnel.
 - 7- Point d'avancement de la candidature LEADER
 - 8- Point d'avancement de la procédure de régularisation des accueils touristiques entre les communes de la CCPV et la Provence verte
- **Question de Madame SANNA** portant sur les places réservées aux handicapés. M. Bernard Estienne répond que 2 places sont réservées sur le parking de la salle Fontvieille, une place à l'école et une place sur la place de la Mairie. Il est pris bonne note de la demande pour la création d'un emplacement sur la place Centrale.

- Question de Madame PAOLETTI : Existe-t-il sur notre commune le document afférent aux risques d'incendie et d'inondation (PPRM).
Monsieur Laurent BLANC lui répond que le PPRM n'est pas obligatoire si les risques ne sont pas identifiés.

La séance est levée à 21h30